Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260320-202603030-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Convocation en date du 16 mars 2026.

Le vendredi 20 mars deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Madame Anne BOURBIGOT, Maire.

Présents : Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Stéphane MOREL, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Arnaud RAVALEC, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Laurence BAUGÉ, Monsieur Wilfried HOSTIOU, Madame Christelle ANDRÉ, Monsieur Yannick QUEFFÉLEC, Madame Isabelle MAUDUIT, Monsieur Ronan DANIGO, Madame Stéphanie MORVAN, Monsieur Nicolas BEAUMONT, Madame Agnès GAREL, Monsieur Jean-Luc LE GALL, Madame Annie RANNOU, Monsieur Frédéric NIORÉ, Madame Élodie LAURENT, Monsieur Fabien GUIAVARC'H, Monsieur Steven BEGOS, Madame Geneviève DUGUÉ, Monsieur Hervé HERLÉDAN, Madame Stéphanie LAVAL.

Madame Laurence BAUGE a été nommée secrétaire de séance.

2026-03-030

ADMINISTRATION GENERALE

Détermination du nombre d'adjoints

Madame Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260320-202603030-DE

Madame Le Maire propose de créer 5 postes d'adjoints pour le Conseil municipal.

<u>Décision du Conseil municipal</u> : adopté par 22 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Monsieur Steven BEGOS, Madame Geneviève DUGUÉ, Monsieur Hervé HERLÉDAN, Madame Stéphanie LAVAL).

Pour copie conforme,
Bénodet, le 23 mars 2026
Anne BOURBIGOT
Maire,

MAIRIE DE BENODET
FINISTÈRE